

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 septembre 2025

**OBJET : Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre
pour la rénovation énergétique, mise en conformité
et embellissement de la salle polyvalente Francisque Payé**

20250046

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux
septembre, à 19H30, le Conseil Municipal
légalement convoqué s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN
Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie,
GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN
Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi,
PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à GARCIA Nathalie, PERINELLE Patricia
donne pouvoir à BOYET Jérôme

Secrétaire de Séance : BOYET Jérôme

Date de convocation du Conseil : 15 septembre 2025

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 2

Rapporteur : Matthieu BRIERE

Monsieur BRIERE rappelle qu'une procédure de consultation des prestataires a été lancée.

Un avis de publicité a été envoyé le 11/08/2025 pour publication dans le journal le PROGRES
DE L'AIN le 13/08/2025.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://voixdelain.e-marchespublics.com/> le 13/08/2025.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 03/09/2025 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement
à l'adresse suivante <https://voixdelain.e-marchespublics.com/>

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la
consultation et rappelés ci-après,

Prix : 40 % : Note = (Pmin / Poffre) x 40	40/100
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : Sous-critère n°01 : Présentation de l'équipe et méthodologie 10 pts Pour chaque membre du groupement, indiquez : - le nombre de personnes dans la société, et la ou les personnes affectées à l'opération, - la répartition entre co-traitant selon les phases d'études et DET. Sous-critère n°02 : Méthodologie 30 pts - Comment le candidat envisage les échanges entre l'équipe MOE et la MOA, pendant la conception et la phase chantier ? - Comment le candidat envisage le déroulement du chantier des différents sites ? Sous-critère n°03 : Développement durable 20 pts - Dans le cadre du développement durable quels sont vos atouts pour répondre à cette candidature	60/100

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide d'attribuer le marché au Groupement représenté par au groupement représenté par ARCHIBULLE pour un montant de 49 120,00 € HT.

Autorise Madame le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à son exécution.

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits à inscrire au budget 2026 en dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents.

Fait à NEYRON, le 22 septembre 2025

La Maire

Christine FRANÇOIS

